



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

**Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux**

Affaire suivie par : Madame Olivia CROCE

Tél: 04.84.35.42.68

olivia.croce@bouches-du-rhone.gouv.fr

Dossier n°2020-97-A

Marseille, le 21 décembre 2020

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 21 décembre 2020, il sera procédé sur le territoire des communes de Marseille et des Pennes Mirabeau, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société Travaux de Pompage et d'Assainissement, domiciliée Poste 145 GPM, BP 9 13321 Marseille cedex 16, en vue de la régularisation de la situation administrative de sa plateforme de transit/regroupement et de traitement de déchets dangereux et non dangereux, implantée au niveau du poste 145 des bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille (13016).

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable du public.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : Monsieur Michel COURT, ingénieur.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec le commissaire enquêteur afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Les frais occasionnés par la mise à disposition des moyens nécessaires à la sécurité sanitaire dans le prolongement du bon déroulement de l'enquête publique seront susceptibles d'être pris en charge par le pétitionnaire.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation du dossier en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier contient une étude d'impact dont le public peut consulter le résumé non technique sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et d'un mémoire en réponse de l'exploitant, qui sont consultables à cette même adresse et joints au dossier d'enquête publique.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale unique et les avis des services sont consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Marseille>

Le dossier peut par ailleurs être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau 421 – après contact préalable au 04.84.35.42.68 ou 04.84.35.42.60). Il est également communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le dossier sur support papier accompagné d'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 31 jours **du mercredi 27 janvier 2021 au vendredi 26 février 2021 inclus** en mairies de Marseille et des Pennes Mirabeau, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux ci-dessous, et consigner directement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Mairie de Marseille, Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine, 40 rue Fauchier 13002 Marseille :

- Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45

Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille, Parc François Billoux, Villa Aurenty - 1^{er} étage, 246 rue de Lyon 13015 Marseille :

- Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 **avec prise préalable de rendez-vous au 04.91.14.60.62**

Mairie des Pennes Mirabeau, Service Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat, 22 rue Saint-Dominique 13170 Les Pennes Mirabeau :

- Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- Mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 (fermé l'après-midi)

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur:

- par courrier à la mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine, 40 rue Fauchier 13233 Marseille cedex 20, siège de l'enquête

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2273>

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Marseille, Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine, 40 rue Fauchier 13002 Marseille

- le mercredi 27 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)

- le jeudi 4 février 2021 de 13h45 à 16h45

- le vendredi 26 février 2021 de 13h45 à 16h45 (fin de l'enquête)

Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille, Parc François Billoux, Villa Aurenty - 1^{er} étage, 246 rue de Lyon 13015 Marseille, **avec prise préalable de rendez-vous au 04.91.14.60.62**

- le lundi 8 février 2021 de 9h00 à 12h00

- le vendredi 19 février 2021 de 9h00 à 12h00

Mairie des Pennes Mirabeau, Service Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat, 22 rue Saint-Dominique 13170 Les Pennes Mirabeau

- le vendredi 29 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

- le mercredi 3 février 2021 de 14h00 à 17h00

- le jeudi 25 février 2021 de 9h00 à 12h00

PERMANENCES TELEPHONIQUES :

Par ailleurs, afin de permettre à des personnes potentiellement vulnérables au covid-19 qui ne souhaiteraient pas se rendre sur les lieux indiqués de permanence, mais voudraient échanger avec le commissaire enquêteur sur le dossier, des permanences téléphoniques se dérouleront en contactant le 06.19.43.79.58 aux jours et horaires suivants :

- le jeudi 11 février 2021 de 9h00 à 12h00

- le mercredi 17 février 2021 de 9h00 à 12h00

Les observations écrites, mentionnées ci-dessus, ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête et sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-14 à R.123-17 du code de l'environnement.

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis, le cas échéant, du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus et mise en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le responsable du projet est Madame Béatrice CUBADDA (06.15.02.50.74, bcubadda@sarpindustries.fr).

Marseille, le 21 décembre 2020


Pour le Préfet,
Le chef de bureau
Gilles BERTOTHY